



Date de dépôt : 4 juin 2025

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur la pétition : Sécuriser les piétons et** **cyclistes sur la route de Lausanne (Jardin botanique – Reposoir)**

En date du 27 septembre 2024 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

La route de Lausanne constitue un axe dangereux, peu adapté aux cyclistes et aux piétons. Plus particulièrement, le tronçon en sortie de Genève, entre le Jardin Botanique et la Plage du Reposoir, représente une zone de forte affluence tout au long de la journée, et ce, jusqu'à 2h du matin, heure de fermeture des plages et bars environnants.

C'est à cet endroit, et plus précisément au niveau de la Plage de l'ONU, qu'a eu lieu une collision mortelle le 22 juillet 2023. Notre amie a perdu violemment la vie à vélo, après avoir été percutée par une voiture allant en direction de Lausanne. Sa perte tragique est le moteur de notre action et le point de départ de cette pétition.

Pour sécuriser les déplacements à pied et à vélo dans cette zone très fréquentée et éviter de futurs accidents avec le trafic motorisé, nous demandons :

- ***Une augmentation de l'espace dévolu aux cyclistes sur cet axe, et ce sans diminuer les espaces pour piétons, ni imposer une mixité vélos-piétons. Par exemple, par la redéfinition de la piste cyclable direction Lausanne et Genève ou par la création d'une piste bidirectionnelle d'au moins 4 m de large.***

- *L'aménagement d'une traversée mixte vélos-piétons supplémentaire avec feu entre le Jardin Botanique et le Reposoir.*
- *Un abaissement de la limitation de la vitesse sur le tronçon Jardin Botanique – Reposoir de la route de Lausanne avec un contrôle radar accru.*

N.B. 550 signatures¹

Les amis de Cristina

p.a. Emma Gautheron

Rue de Carouge 8

1205 Genève

¹ *Pour information, la pétition est en outre munie d'environ 5467 signatures électroniques.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le tronçon de la route de Lausanne compris entre le Jardin botanique et le Reposoir traverse les communes de Genève et de Pregny-Chambésy. Il se situe en partie sur le domaine public cantonal et en partie sur domaine public communal de la Ville de Genève.

Actuellement, ce tronçon fait l'objet d'une étude préliminaire pour l'aménagement d'un axe fort vélo entre Genève et Versoix, en complément de la voie verte Genève-Versoix.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la loi 13061 qui prévoit l'étude, jusqu'aux autorisations de construire, de 12 axes forts vélos à travers le canton. Ces aménagements cyclables visent à proposer des infrastructures larges, sécurisées et en site propre. Par ailleurs, le projet prévoit également l'amélioration des conditions de déplacement des piétons le long de ces axes. Les objectifs poursuivis par cette étude sont en cohérence avec les demandes exprimées dans la présente pétition.

Le premier comité de pilotage de ce projet s'est tenu le 15 avril 2025, réunissant le département de la santé et des mobilités (DSM), le département du territoire (DT) et les communes concernées. A cette occasion, le comité de pilotage a validé provisoirement et sous réserve d'étude complémentaire, la création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 4,50 m de large côté lac, séparée du trafic routier par un alignement d'arbres. Un trottoir côté lac viendra également accueillir confortablement les piétons, notamment les usagers de la future voie verte Genève-Versoix, et permettra de relier les différents points d'intérêts situés le long du lac, comme les plages de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et du Reposoir.

La réalisation de ces aménagements est envisagée sous condition – à confirmer – de la suppression d'une des deux voies de circulation existantes dans le sens Versoix-Genève sur le tronçon compris entre le chemin des Cornillons et la place Albert-Thomas, ainsi que de la glissière centrale. Les études ultérieures permettront de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

Il a également été décidé de créer une nouvelle traversée régulée, équipée d'un îlot au droit du chemin de l'Impératrice, afin d'améliorer la perméabilité piétonne et cyclable entre le côté Jura et le côté lac de la route de Lausanne.

Enfin, le projet prévoit d'abaisser la vitesse à 50 km/h, depuis l'intersection entre le chemin des Cornillons et la route de Lausanne jusqu'au Jardin botanique.

La réalisation de ces aménagements, dont le financement est proposé dans le projet d'agglomération 5, est envisagée à partir de 2029, hormis l'abaissement de la vitesse. Ce dernier, nécessitant seulement la publication d'une réglementation locale du trafic, pourra être mis en place rapidement en coordination avec la Ville de Genève.

L'ensemble du projet répond aux invites formulées dans la présente pétition.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Thierry APOTHÉLOZ